

Pas d'images ? [Version web](#)



## PROMOTION - VISIBILITÉ



### **Registre local des commerces et entreprises EN SERVICE**

Pour faire connaître vos activités commerciales en temps de crise, **inscrivez-vous à notre registre** <http://urbain.saint-lambert.ca/formulaire-ajoutez-votre-commerce-au-registre.html>

**Web et réseaux sociaux** - Inscrivez également votre entreprise sur ces plateformes.

[Ma zone Québec](#). Un site lancé par les entrepreneurs George Karam et Isabelle Chevalier de l'émission dans L'oeil du dragon.

[Panier Bleu](#) : 37 entreprises de Saint-Lambert y sont déjà inscrites.

### **Télévision**

**TVRS** « ouvre ses ondes » afin de soutenir et de promouvoir l'achat local.

Cette initiative vise à aider les entreprises et les entrepreneurs de la grande Rive-Sud en leur permettant de se présenter à la communauté via l'émission VU & RECONNU - SPÉCIALE ACHAT LOCAL.

Il suffit d'envoyer une courte vidéo d'une durée maximum de 2 minutes présentant vos produits et services, sans faire mention d'aucun prix. Si vous êtes membre d'une association de gens d'affaires ou chambre de commerce, soulignez-le. L'intégralité de votre capsule sera présentée dans l'émission.

Cette offre d'une durée limitée est SANS FRAIS.

Envoyez-nous vos vidéos par courriel à [info@tvrs.ca](mailto:info@tvrs.ca) ou par Facebook Messenger.

Nous les envoyer également à a la CDE pour nos réseaux sociaux (par we transfer) à : [info@urbain.saint-lambert.ca](mailto:info@urbain.saint-lambert.ca)

### Presse

Le Courrier du Sud propose une tarification et page spéciale afin de stimuler notre économie locale. Consultez **François Picard**, *Conseiller en Stratégie Marketing*, 514 742-917, [fpicard@gravitemedia.com](mailto:fpicard@gravitemedia.com)

## LA CDE À VOTRE SERVICE



*Depuis le début de la crise sanitaire, la CDE redouble d'efforts pour s'assurer que vous ayez la bonne information, représenter votre voix auprès des instances gouvernementales et faire connaître les mesures qui seront mises en place pour soutenir l'activité économique. Notre objectif est de vous soutenir et de s'assurer de la reprise économique de notre communauté après la crise.*

Bonne nouvelle, dans le point de presse d'aujourd'hui, le Premier Ministre a mentionné qu'**un plan de relance des entreprises sera déposé au cours de la semaine prochaine.**

La CDE met également à votre disposition différentes ressources pour vous aider à traverser cette crise et préparer la relance :

- 1- Pour faire connaître vos activités commerciales, **inscrivez-vous à notre registre** <http://urbain.saint-lambert.ca/formulaire-ajoutez-votre-commerce-au-registre.html>
- 2 - Pour obtenir des informations sur les **programmes d'aide** qui s'appliquent à votre situation particulière et à vous prévaloir des compensations financières auxquelles vous avez droit, consultez la rubrique spéciale COVID\_19 du site du [Gouvernement du Québec](#) et communiquez avec madame Julie Domenjoz au [info@urbain.saint-lambert.ca](mailto:info@urbain.saint-lambert.ca) pour un complément d'information.
- 3- Pour vous tenir informé de **nos activités**, visitez notre site <http://urbain.saint-lambert.ca> et notre page Facebook au

<https://www.facebook.com/urbain.saintlambert/>

4- Pour obtenir de la **visibilité gratuitement sur nos médias sociaux**, communiquez avec nous ou faites-nous part de vos publications Facebook, nous les partagerons sur la page Village urbain Saint-Lambert (+ de 6 000 abonnés) à : [info@urbain.saint-lambert.ca](mailto:info@urbain.saint-lambert.ca)

5- pour mieux vous servir en ce temps de crise sanitaire, partagez-nous vos questions, vos commentaires, vos suggestions à : [info@urbain.saint-lambert.ca](mailto:info@urbain.saint-lambert.ca)

## 5 CONSEILS POUR ADAPTER VOTRE COMMERCE AUX MESURES SANITAIRES



La CDE assure une veille continue quant aux mesures d'aide financières, aux annonces quotidiennes du Gouvernement et aux meilleures initiatives d'autres villes. Aujourd'hui nous vous partageons [les 5 conseils de la Ville de Sherbrooke pour adapter votre commerce](#) afin de vous préparer doré et déjà à la réouverture progressive de votre entreprise.

- 1- Communiquer à votre clientèle régulièrement les mesures déployées dans votre entreprise afin d'assurer leur sécurité à l'occasion de leurs achats.
- 2- Limitez au maximum les contacts physiques dans votre espace commercial
- 3 - Repensez vos heures d'ouverture
- 4- Privilégiez les modes de paiements sans contact
- 5- Utilisez votre réseau d'affaires pour de nouveaux partenariats.

Nous vous communiquerons le plan du Gouvernement dès qu'il sera disponible.

## PENSEZ AUX FORMATIONS ADMISSIBLES (PACME)



Ce programme du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est offert en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail. Il offre un [soutien financier direct pour favoriser la formation](#) et l'implantation de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines, et optimiser le fonctionnement des entreprises et du marché du travail. Les activités admissibles au programme concernent la **formation** et la **gestion des ressources humaines**.

Pour les volets **Entreprises et Promoteurs collectifs**, les activités de formation admissibles sont:

- les formations de base des employés;
- la francisation;
- les formations sur les compétences numériques;
- les formations continues liées aux activités de l'entreprise, qu'elles soient liées ou non directement au poste occupé par l'employé formé;
- les formations préconisées par les ordres professionnels;
- les formations rendues nécessaires en vue de la reprise des activités de l'entreprise;
- les formations liées à une stratégie d'ajustement ou de modification des activités des entreprises dans le contexte d'incertitude économique liée à la COVID-19 qui permettent de maintenir ou de diversifier les activités de l'entreprise (salubrité, télétravail, etc.);
- les formations permettant la requalification des travailleurs.

## BESOINS URGENTS DE MAIN-D'ŒUVRE ?





Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale propose une plateforme Web transitoire d'affichage d'emplois qui permet aux entreprises qui sont considérées comme des services prioritaires ou qui exercent des activités prioritaires de publier des offres d'emploi et de les faire connaître rapidement aux personnes à la recherche d'un emploi.

Publier des offres d'emploi liées aux services et aux activités prioritaires. Si vous désirez publier des offres d'emploi, vous devez [remplir le formulaire de demande prévu à cet effet](#). Vous devez fournir :

- la liste des emplois à pourvoir dans votre entreprise;
- le nom de la personne à contacter;
- le lien vers votre site Web, si vous en avez un

La CDE vous propose également une rubrique [OFFRES D'EMPLOI](#), envoyez-nous votre information.

Ce bulletin vous est présenté par la **Corporation de développement économique (CDE) Saint-Lambert**. La CDE met en oeuvre des actions et stratégies visant à promouvoir le développement économique et commercial de la ville. [info@urbain.saint-lambert.ca](mailto:info@urbain.saint-lambert.ca) | 450 466-3889 # 3352 | 55, Avenue Argyle, Saint-Lambert.

Consultez notre [site Internet](#), aimez notre page [Facebook](#) et suivez-nous sur [Instagram](#) afin de ne rien manquer de nos actualités commerciales !



**Corporation de développement économique (CDE) Saint-Lambert**

55, avenue Argyle,

Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

**Téléphone** : 450 466-3889 poste 3352

**Courrier électronique** : [info@urbain.saint-lambert.ca](mailto:info@urbain.saint-lambert.ca)

Vous êtes inscrit à l'infolettre de la CDE de Saint-Lambert



[Se désinscrire](#)